

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE
=====

COMMUNE DE MIRAMAS

EXTRAIT
du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

N°178/2023

O B J E T :

Convention de Formation
Professionnelle entre
ATOOUT CONSEIL et la ville
de MIRAMAS

Nature : Décision du Maire prise
par délégation

Matière : Fonction publique

Nous, MAIRE de la Commune de MIRAMAS,

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général
des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 27-2020 du Conseil Municipal
de Miramas du 10 juin 2020, donnant délégations
d'attributions du conseil municipal au Maire,

VU les crédits alloués au plan de formation 2023.

VU l'arrêté N°74-2023 du 29 juin 2023, de
suppléance de Monsieur le Maire à Madame
GACHON Anne-Marie pour la période du 7 août 2023
au 22 août 2023

CONSIDERANT la nécessité de définir les conditions
techniques et financières de l'organisation de la
formation "Formation amiante encadrant et
opérateurs",

ACTE NOTIFIE LE : 06/09/23

DECIDONS

En exécution des pouvoirs susvisés,

DE CONCLURE une convention entre la société ATOOUT CONSEIL située à FOS SUR MER,
110 allée Paul Langevin, ZA Lavalduc et la commune de MIRAMAS, pour l'organisation de la
formation "Formation amiante encadrant et opérateurs" qui aura lieu à Fos sur Mer, du 9 au 13
octobre 2023, pour 3 agents de la collectivité et sera facturée 1516,80€ TTC.

Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Trésorier d'ISTRES, sont chargées,
chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Miramas, le 09/082023

Le maire certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte et informe que
celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Marseille dans un délai de deux mois à compter
de la date de publication.
le : - 6 SEP. 2023

Le Maire

Frédéric VIGOUROUX

Par suppléance du Maire
L'Adjoint(e) délégué(e)

Anne-Marie GACHON
du-Rhône



SARL ATOUT CONSEIL

110 allée Paul Langevin

ZA Lavalduc

13270 FOS SUR MER

Tél : 0442055157

Site web : www.atout-conseil-formation.fr

Email : formation@atout-conseil.fr

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le 06/09/23

ID : 013-211300637-20230809-2023_178-CC



Convention

MAIRIE DE MIRAMAS

Hotel de Ville

Place Jean-Jaurès

13148 MIRAMAS

France Métropolitaine

Réf Client :

Divers :

Entre les soussignés est conclue la présente CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE, conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 du Code du Travail, contenant les actions de formation conformément à l'article L6313-1 du Code du Travail, en application des dispositions du livre III de la sixième partie du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle. Public visé par cette convention au sens de l'article L6313-3 du Code du Travail. Les CGV sont annexées.

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DV124619	25/07/2023	MAIR	24/08/2023	CHEQUE 45 JOURS FDM	

Description	Qté	P.U. HT
FORMATION AMIANTE ENCADREMENT Soit, 35 heures de formation . Dates : 9,10,11,12,13 octobre 2023 Effectif : 1 personne - M. AICHOUR Karim Lieu de formation : dans nos locaux de LAVALDUC, BÂTIMENT PRINCIPAL à Fos sur Mer Début de la formation : 8h30 PORT DES EQUIPEMENTS INDIVIDUELS OBLIGATOIRES (CASQUE, CHAUSSURES, BLEU DE TRAVAIL ET GANTS) SE PRESENTER OBLIGATOIREMENT AVEC UNE PIECE D'IDENTITE PRE REQUIS : RECEPTION DU CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION AU PORT D'APPAREIL RESPIRATOIRE FILTRANT AVANT LA FORMATION <u>POSSIBILITÉ DE VENIR AVEC :</u> - <i>Ordinateur</i> - <i>Mode opératoire déjà existant</i> Objectif Pédagogique : Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.-Connaître les principes généraux de ventilation et de captage de poussières à la source-Etre capable d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante- Etre capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire Modalité d'évaluation : Test QCM + questions ouvertes/ Evaluation pratique sur plate-forme pédagogique Sanction de l'action : Attestation Individuelle de Formation Programme : Annexé à cette Convention	1	700,00

Description

FORMATION AMIANTE OPERATEUR

Soit, 14 heures de formation

Dates : 9 et 10 octobre 2023

Effectif : 2 personnes- M. FRANCIOLI Méryl - M. GIMENES Julien

Lieu de formation : dans nos locaux de LAVALDUC, BATIMENT PRINCIPAL à Fos sur Mer

Début de la formation : 8h30

PORT DES EQUIPEMENTS INDIVIDUELS OBLIGATOIRES (CASQUE, CHAUSSURES, BLEU DE TRAVAIL ET GANTS)
SE PRESENTER OBLIGATOIREMENT AVEC UNE PIECE D'IDENTITE

PRE REQUIS : RECEPTION DU CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION AU PORT D'APPAREIL RESPIRATOIRE FILTRANT AVANT LA FORMATION

Objectif Pédagogique : Acquérir la connaissance des obligations liées aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils contenant de l'amiante susceptibles de libérer des fibres Travaux sous-section 4 ;

Modalité d'évaluation : Test QCM + Evaluation pratique sur plate-forme pédagogique

Sanction de l'action : Attestation Individuelle de Formation

Programme : Annexé à cette Convention

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le 06/09/23

ID : 013-211300637-20230809-2023_178-CC

Qte P.U. HT
 SLO 1,00

Nom des stagiaires et effectif : 0 personne(s)

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	1 264,00	252,80

Total HT	1 264,00
Total TVA	252,80
Total TTC	1 516,80
Net à payer	1 516,80 €

ATOUT CONSEIL
 Cachet et Signature

ATOUT CONSEIL
 ZA LAVALDUC - 110 Allée Paul LANGEVIN
 13270 FOS SUR MER
 Tél : 04 42 05 51 57 - Fax : 04 42 05 21 92
 E-mail : formation@atout-conseil.fr
 Siret : 448 696 567 00024 - APE 7022Z

Par suppléance du Maire
 L'Adjoint(e) délégué(e)

Anne-Marie GACHON

MAIRIE DE MIRAMAS
 Date, cachet et Signature
 09/08/2023

Frédéric VIGOUROUX
 Maire de Miramas



Prise en charge Formation organisme financeur :

 Oui

 Non